



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 27 novembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 novembre 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noelle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINÉ
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD
formant la majorité des membres en exercice.

Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Sylvie LAJEANNE
Philippe RODRIGUES
Thérèse TRESPEUCH
Oscar NAVARRO
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

Étaient absents excusés :

Marc FLEURY, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET

Avait donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE, Martin MOTTET à Noelle CORNO

Monsieur Christian GUILLEMINEAU a été élu Secrétaire de Séance.

**PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET RANDONNÉE (PDIPR) –
INSCRIPTION DU SENTIER NORD DE LA BROUSSE ET DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIÉE**
DL_2023_11_07

Monsieur LEBOSSÉ expose :

Le Conseil Départemental accompagne financièrement les communes, par l'attribution de subventions pour les travaux d'aménagement, de signalétique et d'entretien (50%) et pour l'acquisition foncière de l'assiette des chemins (70%) dans la limite de 15 000 € par an.

Afin de percevoir ces subventions, la Ville doit demander d'inscription du « Circuit Nord de la Brosse » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR). Ce plan a pour vocation de préserver le réseau de chemins ruraux et aussi de garantir la continuité des itinéraires de randonnée.

L'inscription d'un itinéraire au PDIPR le protège juridiquement, il est donc opposable aux tiers en cas de projets pouvant menacer la pratique ou en modifier les caractéristiques.

Vu l'avis de la commission Aménagement et Transitions réunie le 14 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. D'AUTORISER le passage de l'itinéraire sur les chemins suivants :

- allée du Champ Péreau
- chemin de la Gagnerie
- rue du Petit Danube
- chemin d'exploitation n°1
- chemin rural n°107
- chemin rural n°100
- la Simonière
- chemin rural n°5
- chemin rural n°119
- chemin rural n°121
- chemin de la Guillaumière
- rue de la Chauvais

2. DE DEMANDER au Conseil Départemental l'inscription de l'itinéraire « circuit Nord de la Brosse » au PDIPR ;

3. DE SOLLICITER le Département pour une subvention pour la mise en œuvre de la signalétique ;

4. **DE S'ENGAGER à laisser les chemins ouverts et à les entretenir ;**
5. **D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance,



CHRISTIAN GUILLEMINEAU



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,



FABRICE ROUSSEL



Inscription PDIPR "circuit Nord de la Brosse"

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le 04/12/2023

ID : 044-214400350-20231127-DL_2023_11_07-DE

